



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

oiseaux

Question écrite n° 11485

Texte de la question

La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) vient, avec BirdLife International, de publier un état de la biodiversité prenant l'oiseau comme indicateur. Or, elle constate, combinant les données de plusieurs suivis nationaux, l'état alarmant des populations d'oiseaux des campagnes en Europe. Les indicateurs utilisés, combinant les données de vingt-trois espèces d'oiseaux nicheurs abondants et répandus, montrent que le nombre des oiseaux des campagnes européennes a décliné de 34 % entre 1966 et 2002. Il apparaît que ce phénomène est dû à l'intensification de l'agriculture et à la dégradation des habitats ruraux. C'est pourquoi M. Jean-Pierre Giran demande à M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, les mesures qu'il entend prendre afin de sensibiliser l'opinion à la préservation des oiseaux et à celle de leurs milieux naturels.

Texte de la réponse

Pour préserver des espèces particulièrement menacées, le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD) a mis en place des plans nationaux de restauration. Ces plans permettent de réunir différents acteurs tels que des associations de protection de la nature, des scientifiques ou des gestionnaires d'espaces, autour d'actions communes dont l'objectif est de restaurer ces espèces dans un état de conservation favorable. Une partie de ces actions se concrétisent par la sensibilisation à la fois du grand public mais également de publics ciblés comme les agriculteurs ou les forestiers. Plusieurs oiseaux bénéficient actuellement d'un plan de restauration. C'est le cas notamment de l'Outarde canepetière, oiseau vivant dans des plaines cultivées, ou de quelques rapaces comme le Milan royal ou l'Aigle de Bonelli. Bien que spécifiques à une espèce, les actions de communication mises en oeuvre dans ces plans permettent de toucher plus largement le public sur la protection des espèces et de leurs milieux. Plus généralement, le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD) met en oeuvre ou s'associe à des événements permettant de sensibiliser le grand public à la préservation des espèces et de leurs habitats. Pour exemple, il participe ainsi chaque année au salon de l'agriculture, à la journée internationale de la biodiversité, publie différentes brochures d'information et soutient régulièrement l'élaboration de films relatifs à ces sujets. Il apporte également son appui aux différents opérateurs tels que les parcs nationaux et les gestionnaires d'espaces protégés, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, les fédérations de chasseurs ainsi que les associations de protection de la nature dans les actions de sensibilisation qu'ils mettent en place. Une attention particulière est portée à la prise en compte de la protection, de la restauration et de la valorisation des milieux naturels comme lieux de vie des espèces d'oiseaux menacées. En effet, le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable et le ministère de l'agriculture et de la pêche cherchent à développer, notamment dans les sites d'intérêt européen du réseau Natura 2000, des politiques contractuelles incitatives auprès des agriculteurs et des forestiers.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11485

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 27 novembre 2007, page 7389

Réponse publiée le : 4 mars 2008, page 1836